

L'évolution des rites funéraires en France se traduit depuis 25 ans par un recours croissant à la crémation. Alors qu'en 1980 seuls 1% des obsèques donnaient lieu à une crémation, il apparaît que les crématoriums sont en nombre insuffisant et surtout que leur implantation géographique ne correspond souvent pas aux besoins.

C'est pourquoi dans la proposition de loi qu'il vient de déposer, Jean-Pierre Sueur prévoit que la création, l'implantation géographique et l'extension des crématoriums soient conformes à un schéma régional arrêté par le Préfet de région après avis du Conseil régional et des intercommunalités compétentes, révisable tous les cinq ans.

Cette proposition de loi répond aux demandes exprimées depuis longtemps tant par des associations de crémâtistes, par des professionnels que par des élus locaux.

>> [Lire la proposition de loi de Jean-Pierre Sueur](#)

>> [Une interview de Jean-Pierre Sueur à la revue "M3 - Société urbaine et action publique"](#)

.